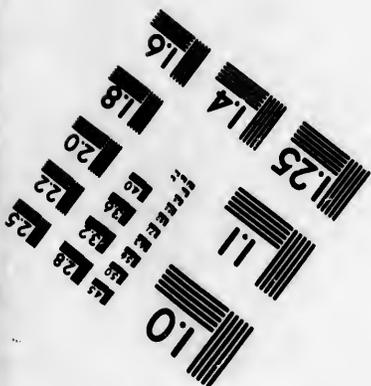
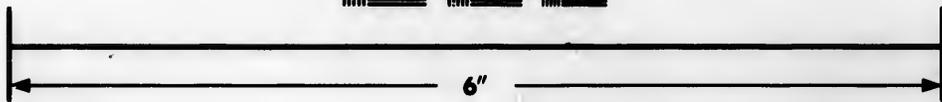
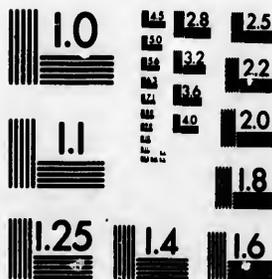


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

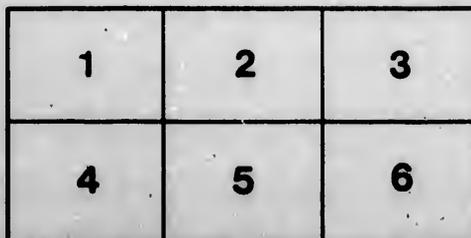
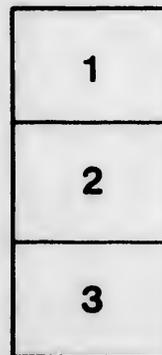
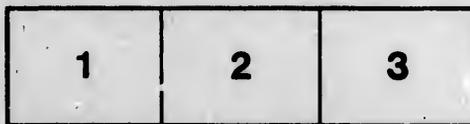
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
d to
t
e pelure,
on à



EXTRAIT
Hist. du Can.
DU *Statistique* N°1

RECENSEMENT

Du *COMTÉ de VASSONPTION*

De l'Année 1831.

*Auquel sont ajoutés quelques faits qui ont eu lieu
depuis, suivis de quelques remarques
générales.*

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de **J. B. MEMBETEUR, M. D.**
Québec

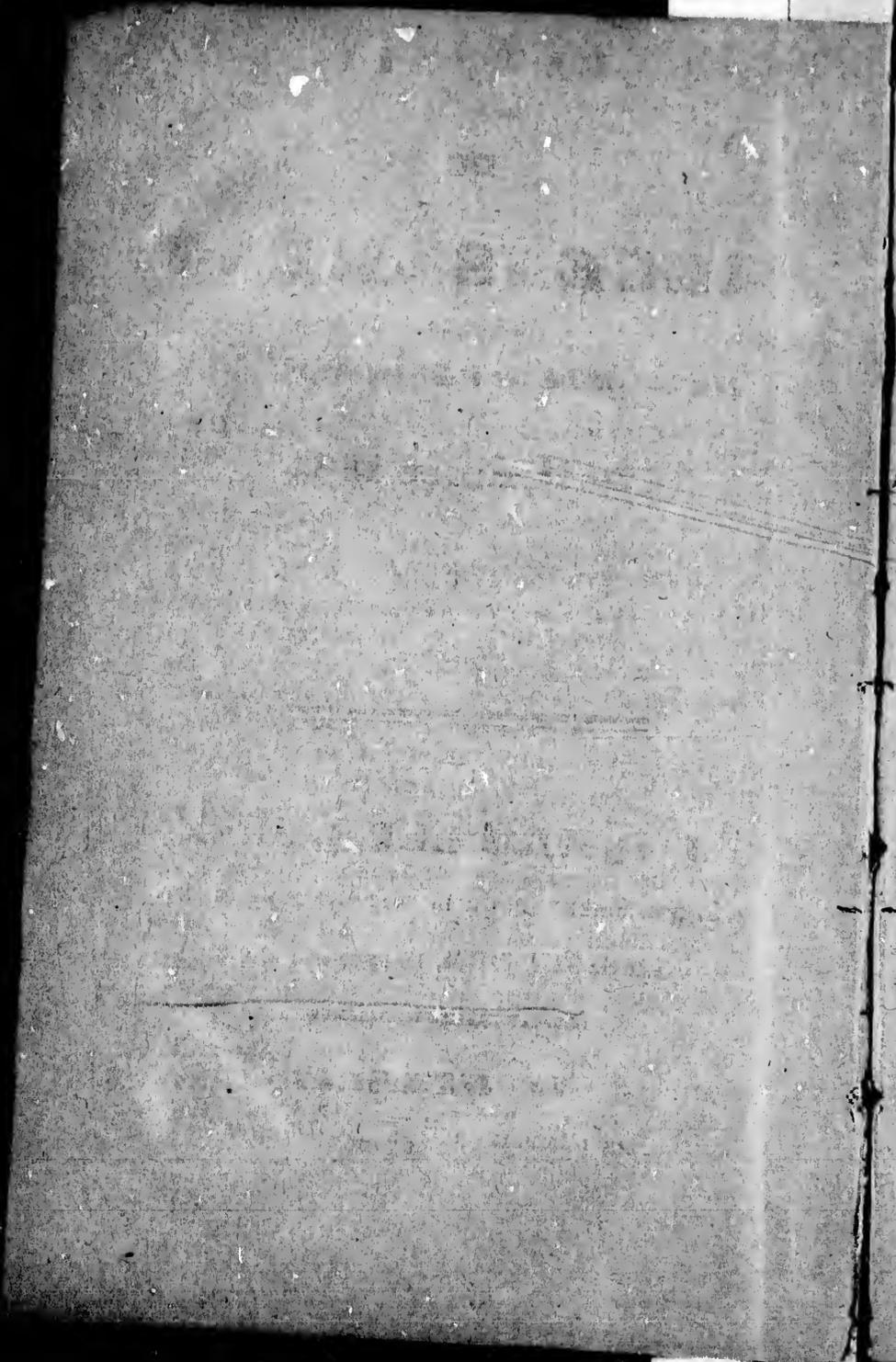


L'ASSOMPTION, SEPTEMBRE 1833.

MONTRÉAL.

DE L'IMPRIMERIE DE LA MÈREVE.





L
C
L
s
t
l
c
a
q
C
e
d
d
A
d
e
q
P
re

EXTRAIT, &c. &c.

COMTÉ DE L'ASSOMPTION.

OUTRE les Isles Bouchard, situées en front dans le Fleuve St. Laurent, le Comté de l'Assomption comprend quatre Paroisses et un Township; savoir, celle de St. Sulpice, celle de Repentigny, celle de St. Pierre du Portage, vulgè l'Assomption, celle de St. Jacques de l'Achigan, et le Township Rawdon, et ces quatre Paroisses et le Township sont disposés comme suit: St. Sulpice et Repentigny sont en grande partie situés en front, l'Assomption est à peu de chose près situés au centre, St. Jacques de l'Achigan est situé en arrière de l'Assomption, et le township Rawdon, qui en fait les limites, en arrière.

Le comté de l'Assomption est borné, au Sud-Ouest, en partie par le Bout de l'Île de Montréal, et par les paroisses de Lachenaie, de St. Henry de la Mascouche et de St. Roch, dans le comté de Lachenaie; au Nord-Est par celles de St. Antoine et de St. Paul de Lavaltrie, dans le comté de Berthier; en front par le comté de Verchères, et en arrière par le Township de Chersey.

Il n'y a, dans tout le comté de l'Assomption, qu'un seul village légal, celui de St. Pierre du Portage, vulgè l'Assomption, situé dans la paroisse et sur la rivière de ce nom.

Village de l'Assomption.

Le Village de l'Assomption est le seul village *légal* que contenait tout l'ancien Comté de Leinster, aujourd'hui ceux de Lachenaie et de l'Assomption, et il est situé sur une presqu'île élevée et sablonneuse d'environ trois milles de tour, formée par les circonvallations de la rivière de l'Assomption, et dont l'isthme forme une jolie rue de quatre arpents d'une sinuosité de la Rivière à l'autre ; de sorte que, en avant et en arrière de ce village, est la Rivière d'où partent et où aboutissent, en droite ligne, toutes ses rues transversales, comme on le voit dans le plan annexé à la copie du recensement destiné pour la Chambre d'Assemblée.

Le Village de l'Assomption compte sept Rues longitudinales et quinze transversales, et sa population et ses établissemens sont actuellement comme suit :

Nombre de	Ames,	886*
“	Chefs de famille,	178
“	Propriétaires,	91
“	Catholiques,	889
“	Protestans divers,	49
“	Maisons habitées,	149
“	Maisons inhabitées,	4
“	Maisons en construction,	3
“	Hangars de Marchands,	5
“	Maison publique, d'école,	0
“	Collège,	1
“	Marché,	1
“	Ecoles élémentaires,	3
“	Instituteurs,	2

* Sans compter les enfans des Ecoles dont les Parens ne résident pas au Village de l'Assomption.

“	Institutrices,	3
“	Prêtres,	2
“	Notaires,	5
“	Médecins,	3
“	Arpenteur,	1
“	Marchands,	6
“	Magasin d'Epicerie,	1
“	Magasin de Dames,	1
“	Aubergistes,	5
“	Menusiers,	15
“	Maçons,	5
“	Forgerons,	0
“	Tailleurs,	2
“	Horloger,	1
“	Meubliers,	2
“	Cordonniers,	6
“	Bouchers,	3
“	Chapeliers,	3
“	Ferblantiers,	2
“	Manchonnier	1
“	Potier,	1
“	Charpentiers,	2
“	Tonneliers,	2
“	Tanneurs,	2
“	Boulangers,	3
“	Sellier,	1
“	Charron,	1
“	Potasseries,	3
“	Syndics d'école,	3
“	Syndics gérant le collège,	3
“	Syndics de police,	5
“	Inspecteur de police,	1
“	Magistrats,	4
“	Greffier,	1
“	Huissiers,	2
“	Clerc du marché,	1

[0]

TOTAL DE CHAQUE PAROISSE DU COMTÉ DE L'ASSOMPTION,
TEL QUE DANS LE RECENSEMENT, ET DANS L'ORDRE
MENTIONNÉ CI-DEVANT.

ISLES BOUCHARD.

Nombre de Ames,	185
“ Maisons habitées,	21
“ Chefs de famille.	24

ST. SULPICE.

Nombre de Ames,	1040
“ Maisons habitées,	151
“ Chefs de famille,	178
“ Propriétaires,	111
“ Moulins,	3

REPENTIGNY.

Nombre de Ames,	1703
“ Maisons habitées,	246
“ Chefs de famille,	266
“ Propriétaires,	179
“ Moulins,	5

ST. PIERRE DU PORTAGE.

Nombre de Ames,	3865
“ Maisons habitées,	568
“ Chefs de famille,	672
“ Propriétaires,	430
“ Moulins,	10

ST. JACQUES DE L'ACHIGAN.

Nombre de Ames,	4850
“ Maisons habitées,	783
“ Chefs de famille,	843
“ Propriétaires,	649
“ Moulins,	12

TOWNSHIP DE RAWDON.

Nombre de Ames,	1309
“ Maisons habitées,	245
“ Chefs de famille,	247
“ Propriétaires,	180
“ Catholiques,	598
“ Protestans divers,	711
“ Moulins,	4

GRAND TOTAL DU COMTE' DE L'ASSOMPTION.

Nombre de Ames,	12767
“ Maisons habitées,	1993
“ Chefs de famille,	2206
“ Propriétaires,	1549
“ Catholiques,	11855
“ Protestans divers,	912
“ Moulins divers,	35

GRAND TOTAL DU COMTE' DE LACHENAIE.

Nombre de Ames,	9461
“ Chefs de famille,	1789
“ Maisons habitées,	1712

Remarques Générales.

Le comté de l'Assomption est remarquable entre mille autres choses, par la beauté et par l'intérêt particulier qu'offre son village de ce nom.

Le village de l'Assomption est le chef-lieu du comté de ce nom, et situé au milieu d'une population dense, industrielle et instruite, il en est regardé comme la capitale avec les citoyens de laquelle les habitans des paroisses qui l'avoisinent ont constamment eu de grandes relations commerciales et professionnelles. En effet, le village de l'Assomption a toujours été, depuis son établissement qui date à près de cent ans, le lieu commun et l'entrepôt de toute espèce d'affaire des paroisses du comté de ce nom et des paroisses limitrophes des comtés et des townships circonvoisins.

Les citoyens du village de l'Assomption réunissant plus d'intérêt par leur demeure centrale, par leur nombre, par leur fortune, par leur éducation et par leur habileté dans tous les genres d'industrie, sont les premiers dans l'exécution de toutes les affaires judiciaires, commerciales, professionnelles, politiques et industrielles du comté, et ont toujours été regardés comme en étant les chefs et les guides, possédant les moyens propres à les avancer, et à leur assurer un état florissant et prospère.

Le comté de l'Assomption est susceptible de grandes améliorations, et le village de ce nom offre, par sa situation géographique, le site des plus importantes pour l'avantage et pour la prospérité des habitans, non-seulement de ce comté, mais encore d'une partie considérable des deux comtés voisins, celui de Lachenaie et celui de Berthier, avec

lesquels il se trouve étroitement lié par les affaires de commerce et autres, et par ses rivières, dont les principales sont celles de l'Assomption et de l'Achigan.

Le comté de l'Assomption se trouve encore plus ou moins lié avec la Seigneurie de Terrebonne, dans le comté de ce nom, et avec les townships de Kilkenny, de Rawdon et de Kildare.

La rivière de l'Achigan reçoit son eau principalement des Lacs de ce nom, situés dans le township de Kilkenny, fait un tour par Glasgow, place déjà importante dans la seigneurie de Terrebonne, revient pas St. Roch, passe immédiatement en front du petit village de ce nom dans le comté de Lachenaie, et se décharge dans la rivière de l'Assomption, à la distance d'environ deux milles du village de l'Assomption.

La rivière de l'Achigan sert de véhicule et à transporter une grande quantité de bois de construction que les bourgeois entrepreneurs y font descendre tous les printemps et automnes de Glasgow et du township de Kilkenny, pour les conduire, au moyen de la rivière de l'Assomption et du Fleuve St. Laurent, aux marchés de Montréal et de Québec

La rivière de l'Achigan sert encore au mouvement et à maintenir en opération plusieurs moulins intéressants. Les moulins des Messieurs du Séminaire de St. Sulpice de Montréal et de Mr. Chs. De St. Ours, Seigneur de l'Assomption, se trouvent situés sur cette rivière à l'endroit qui porte son nom, l'Achigan, qui forme une des plus belles parties de la paroisse de l'Assomption. Ces moulins, dont trois à farine, un à carder et l'autre à scier sont situés à peu près à égale distance entre le village de St. Roch et celui de l'Assomption.

La rivière de l'Assomption prend sa source principalement dans la Seigneurie d'Aillebout, passe sur le bord du township de Kildare, vient à travers la Seigneurie de Lavaltrie, dans le Comté de Berthier, reçoit, avant d'arriver à la Paroisse et au Village de l'Assomption, les eaux de la Rivière Rouge et celles de la Rivière du Lac Ouaro, qui traverse le township de Rawdon, et se décharge (la Rivière de l'Assomption) dans le Fleuve St. Laurent à l'opposite des propriétés des M. M. Deschamps, situées dans la Paroisse de Repentigny, et vis-à-vis le Bout de l'Île de Montréal.

La Rivière de l'Assomption reçoit encore les eaux de la Rivière du Petit St. Esprit, sur laquelle sont construits un moulin à carder et une distillerie, à la distance d'environ trois milles du village de l'Assomption.

Sur la rivière de l'Assomption se trouve le beau village de ce nom, situé sur une Presqu'île intéressante, à la distance d'environ 26 milles de la Cité de Montréal.

L'on voit encore sur la rivière de l'Assomption plusieurs établissements dignes de remarques, et spécialement les beaux Moulins et le Village d'Industrie qu'y a fait construire l'hon. B. Joliette, membre du Conseil Législatif et dernièrement notre digne Représentant. Ces moulins et ce village intéressant sont dans la paroisse de St. Paul, dans la seigneurie de Lavaltrie, dans le comté de Berthier, et à la distance d'environ six milles des limites de la paroisse de l'Assomption.

Sur la rivière du Lac Ouaro se trouve le beau moulin à farine des M. M. du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, un moulin à carder, un

moulin à faire des étoffes en laine et plusieurs moulins à scier le bois de construction, d'une grande valeur dans le comté de l'Assomption.

Sur la Rivière Rouge se trouve le moulin florissant du Capt. P. Dugas et celui d'un nommé Pratt dans le Township de Rawdon, et sur laquelle on observe une chûte d'environ 200 pieds de hauteur.

Toutes ces rivières, enrichissant le sol fertile du Comté de l'Assomption, sont plus ou moins navigables, surtout en printemps et en automne, lorsque les eaux sont hautes, et n'offrent aucun obstacle invincible à la descente des bois de construction et de chauffage jusqu'au village de l'Assomption, d'où il passe ensuite, aisément en grande partie, aux marchés, et dans les différents chantiers des bourgeois négociants et constructeurs de Québec et de Montréal. Ces bois viennent principalement de St. Paul de Lavaltrie et de Glasgow, qui fournit, en outre, une grande quantité d'écorce de tanneur.

Cependant, en été, lorsque les eaux sont basses, ces rivières ne sont pas toujours navigables, et quelques battures qui se trouvent dans celle de l'Assomption, entre le Village de ce nom et le Bout de l'Île de Montréal, en gênent la navigation à eaux basses, ne permettant qu'aux Canots et aux Bateaux à rames d'y passer chargés ; de sorte que les petits bâtimens et les bateaux à vapeur ne peuvent voyager aisément du Fleuve au village de l'Assomption qu'en printemps et en automne, lorsque les eaux sont hautes, ce qui retarde beaucoup le cours des affaires commerciales, et cause, aux habitans de toutes les parties du Comté, un dommage qui ne peut être justement apprécié que par eux-mêmes. Ils l'ont déjà fait connaître, il y

a peu d'années, par une requête générale, par laquelle ils demandent une certaine somme d'argent pour nettoyer la Rivière de l'Assomption et en faire disparaître les battures en question qui en gênent la navigation ; mais cette demande a été sans succès, pour des raisons qu'il serait trop long de détailler ici. Cependant, dans un temps où l'on voit tous les jours de si heureux effets d'une navigation libre et aisée ; dans un temps où la Législature s'épuise en efforts et en dons pour avancer l'éducation et tous les genres d'industrie dans notre pays, les habitans de ce comté ne doivent pas retarder à faire entendre leurs cris de nouveau, auprès de la Législature, pour en obtenir les moyens sans d'améliorer l'état de l'une et de l'autre.

D'après ce petit aperçu du comté et du village de l'Assomption, l'on peut aisément se former une idée de leur étendue et de leur importance, par leur situation géographique, par leurs relations commerciales, et par leurs liaisons immédiates avec les comtés et les townships circonvoisins.

Le comté de l'Assomption est susceptible de grandes améliorations, et son village principal, qui en est le chef-lieu, offre, par sa situation particulièrement favorable, le site des plus importantes pour l'avantage et pour la prospérité générale des habitans de ce Comté intéressant. Le commerce y est florissant, et celui du bois et du grain surtout y est considérable. Pour ne mentionner qu'un seul fait entre plusieurs autres qui mériteraient être rapportés ici, j'observerai brièvement que nos marchands, alors au nombre de 7 dans notre village, commerçant sur toutes choses, ont, entre deux seulement, acheté, dans le cours de l'automne et de l'hiver de 1881, plus de 26,000 minots de bled.

Cependant, le commerce est encore bien loin d'être au degré d'étendue et de perfection où il pourrait s'élever en peu de temps dans le Comté, et surtout dans le Village de l'Assomption, si on pouvait l'y faire d'une manière plus libre et plus libérale. Les moyens propres à l'y faire parvenir semblent avoir échappé à la considération des principaux citoyens de ce comté, et ils paraissent n'avoir pas encore bien connu la vérité de cet axiôme, que plus le commerce est libre et régulier, dans un lieu, plus il y est florissant, comme aussi plus le commerce est florissant, dans un endroit, plus ses habitans sont heureux et prospères; vérités incontestables dont les Anglais et les Américains savent tirer tous les jours de si grands et de si nombreux avantages. Si le Village de l'Assomption, établi depuis près d'un siècle, eût été en la possession des Américains surtout, il formerait maintenant une ville riche, populeuse, opulente et agréable qui pourrait être nombrée parmi les premières de notre Province; car la nature ayant tout fait pour rendre cet endroit susceptible de devenir en peu une ville importante, il ne manque que le secours unanime de la main d'hommes éclairés et libéraux pour le rendre tel. En effet, il semble que si on eût senti plutôt, ici comme ailleurs, l'importance de donner à l'éducation et au commerce un plus libre cours, on n'aurait pas attendu à l'année 1830 et 1831, dans un temps où les coffres publics étaient presque épuisés, pour demander à la Législature une modique somme d'argent pour l'érection d'une certaine maison d'éducation, et pour nettoyer la rivière de l'Assomption; et il y aurait déjà longtems, avant cette date,

que l'on se serait fait un devoir de faire connaître à notre Législature, toujours généreuse et bienveillante, les moyens et les secours pécuniaires qu'on aurait sans doute pu en obtenir pour effectuer les améliorations locales qui auraient pu faciliter la propagation de l'éducation, l'étendue et la liberté du commerce dans le Comté de l'Assomption, et les communications entre le village de ce nom et les principaux marchés de notre Province. Que si quelqu'un doute encore des effets avantageux de l'éducation, qu'il jette un coup d'œil sur la grande majorité de ceux qui ont eu le bonheur d'en avoir une, et sur les mœurs, l'habileté dans les affaires et le caractère des habitans des quartiers, dans notre Province, où, aux moyens des bonnes écoles élémentaires et des collèges, elle a pu se répandre avec plus ou moins de facilité;—Que si quelqu'un doute des effets avantageux d'un commerce libéral et d'une navigation libre et aisée, qu'il jette un coup d'œil sur les endroits de notre Province où on leur laisse prendre un essor libre et sans gêne, tels que Beauharnois, Laprairie, St. Jean, Chambly, St. Charles, &c. et il trouvera amplement de quoi faire disparaître ses doutes, se rassurer, et dissiper ses craintes.

Mais voulant se borner, pour le présent, à la simple considération des établissemens locaux, et des améliorations désirables propres à donner au Comté et au Village de l'Assomption plus d'importance, et à en rendre les habitans plus heureux et plus prospères, 1o. la première qui se présente naturellement, comme étant la plus importante pour tout le Comté, est celle de rendre plus libre la navigation de la rivière de l'Assomption, et spécialement

cette partie qui se trouve entre le Village de ce nom et le Bout de l'Île de Montréal, ce qui peut se faire à peu de frais, avec une aide de la Législature, et que les habitans doivent se faire un devoir de le demander à l'unanimité, dans l'espérance bien fondée de l'obtenir tôt ou tard. Au moyen de communications plus faciles, par eau ou par terre, entre les habitans des paroisses et des townships circonvoisins et le Comté et le Village de l'Assomption, et plus spécialement entre celui-ci et le Fleuve St. Laurent, ce village, au milieu d'une population dense, et à la porte de forêts précieuses, pourrait devenir encore le site commode de chantiers considérables de bateaux à rames, de bateaux à vapeur et de moyens bâtimens, ce qui serait d'un très grand avantage aux constructeurs de ces choses et aux habitans de ce quartier en général, et une source de richesses pour le village de l'Assomption en particulier. 2o. La seconde chose qui se présente à notre considération, comme étant la plus importante, est l'établissement et l'opération d'une maison d'éducation, ou d'un collège sur un plan à peu près semblable à celui des autres collèges de notre province.

On voit maintenant un collège de cette espèce, au Village de l'Assomption, et il doit son existence aux efforts et à la générosité des habitans de la Paroisse de l'Assomption, et surtout des citoyens du Village de ce nom, qui ont conduit en tout la mesure, et qui ont en outre obtenu de la Législature une aide pour les mettre en état de la conduire à son but. Ce collège offre, par sa situation particulière, et par les dimensions spacieuses et commodes qu'il doit avoir, des avantages nombreux et

certains, à la jeunesse Canadienne. Situé au milieu d'une population nombreuse et toujours croissante, sur une élévation coupée d'un petit cours d'eau, dans un village florissant qui, par sa proximité du Fleuve St. Laurent et les circonvallations de la belle rivière qui l'entoure et fait de son site une jolie Presqu'île, jouit toujours d'un air pur et sain, on ne pouvait choisir un endroit plus convenable, dans ce quartier, pour le lieu d'un établissement dont le but principal est d'offrir à la jeunesse les moyens sûrs et aisés d'obtenir une éducation classique et libérale, d'acquérir des connaissances générales et plus utiles, dont le pays demande, de plus en plus tous les jours, l'application journalière, dans la culture et la pratique des arts et des sciences.

Ce Collège est à deux étages en pierre, outre un troisième formé par les mansardes, et est de 80 pieds sur 47.

Cependant, faute de moyens pécuniaires pour subvenir aux dépenses considérables qu'entraîne le parachèvement d'une pareille institution, les syndics-gérants n'ont encore pu la mettre en opération, de la manière qu'ils estiment être la plus convenable, et ils se trouvent dans la dure nécessité d'attendre de la libéralité de la Législature, une autre aide suffisante pour les mettre en état de parachever leur établissement, et d'en donner libre accès à la jeunesse ambitieuse qui en désire et en demande l'entrée.

Quant au plan d'éducation, on se propose d'adopter celui qui est suivi dans les collèges du Sud du District de Montréal. On y enseignera, dès le début, l'anglais et l'arithmétique, et la chimie avec

les différentes branches d'éducation qui composent ordinairement un cours d'études classiques et libérales. Et comme de tous les biens temporels, la bonne éducation est le plus précieux, les habitans de ce quartier ne peuvent trop faire pour seconder les efforts de ceux dont la plus grande ambition est de la procurer à tous leurs enfans indistinctement, pauvres comme riches. Qu'ils ne se laissent pas tromper, ni décourager, à la vue des difficultés nombreuses qu'on n'éprouve que trop souvent dans la mise en opération d'une Institution comme l'est le collège de l'Assomption; mais, au contraire, qu'elles servent comme autant d'objets propres à les stimuler en action, et à les soutenir dans l'entreprise louable de procurer à leurs enfans une éducation qui les mette à même d'être utiles à eux-mêmes et à leur pays.

30. La troisième chose qui se présente à notre considération, pour faire, de l'Assomption, un endroit important, est l'érection d'une halle de marché libre et commune, pour la commodité du public. Or, quelques individus, principalement du village de l'Assomption, ont pu, par leurs contributions pécuniaires, réussir à y en établir une qui est maintenant en pleine opération, malgré l'indifférence des uns, et l'opposition intéressée des autres.

Cette halle est sous l'influence des lois du pays, est sujette à certains réglemens légaux, et est sous la régie immédiate des syndics et de l'Inspecteur de police du village de l'Assomption.

Cette halle a 80 pieds sur 20, et les syndics ont fixé trois jours particuliers pour la vente et

l'achat des divers objets de commerce ; savoir le Mardi, le Vendredi et le Samedi ; et nos habitans sont invités à apporter leurs produits à ce marché où ils peuvent vendre et acheter à loisir, et y faire des affaires avec une égale liberté.

Outre la commodité commune, qu'il procure aux gens du village et aux habitans de la campagne, ce marché peut devenir d'une grande valeur à ces derniers, par la facilité avec laquelle ils y vendront leurs divers produits, surtout si, par quelques améliorations publiques et par l'opération du collège, la population du village augmente beaucoup, comme ce sera le cas, avant qu'il soit peu d'années. On ne peut donc trop solliciter la protection du public en faveur de ces deux établissemens intéressans, dont l'opération constante lui procurera tous les jours des avantages d'un prix incalculable.

40. Un quatrième établissement, propre à contribuer beaucoup à l'avancement du village et de l'éducation, dans le Comté de l'Assomption, serait celui d'une Presse libre, où s'imprimerait toutes les semaines un Papier-Gazette, qui pourrait être rédigé à la portée de tout le monde, et que l'on pourrait distribuer à grand marché aux cultivateurs du Comté et de ses environs.

La distribution et la lecture d'un Papier-Nouvelle, parmi nos cultivateurs, aurait un triple avantage ; celui de les instruire des affaires plus généralement, celui de les rendre plus habiles à y participer, et celui de les porter à faire plus instruire leurs enfans, en les mettant à même de mieux apprécier la valeur de l'éducation. Ce serait, en quelque sorte, un moyen facile de suppléer au

défaut d'un plus grand nombre d'écoles élémentaires dans ce quartier, et notamment dans la paroisse de l'Assomption où, je regrette de pouvoir l'observer, il n'y a pas une seule maison publique d'école élémentaire pour y loger un Maître ou une Maîtresse de l'enseignement.

L'établissement d'une Presse, dans le village de l'Assomption, donnerait beaucoup plus d'importance au Comté, et servirait en outre à exécuter l'impression d'une infinité de petits ouvrages élémentaires, sur les sciences et les arts utiles, propres à y répandre l'éducation, en les offrant à grand marché à la jeunesse.

L'établissement et l'opération d'une Presse est une entreprise plus facile et plus productive de bien, général et particulier, qu'on ne pense, surtout sous le rapport de l'éducation. L'union et un peu de volonté ne peuvent manquer d'être suivies de succès, et il semble qu'on ne peut faire trop d'efforts pour la propagation de l'éducation dans notre pays, particulièrement dans un temps où mille circonstances, telles que l'épuisement des terres seigneuriales, l'émigration, la Compagnie des Terres de la Couronne, &c. &c. ne permettent plus aux Canadiens de compter que sur le fonds de leurs mœurs, de leur éducation, de leurs talents et de leur industrie, pour la continuation de leur existence, physique, politique et morale. Le degré de ces qualités doit faire bientôt la seule distinction entre les individus, et le peuple solitaire ne manquera pas de savoir toujours les apprécier chacune à sa juste valeur. Et déjà, comme dans les pays plus éclairés, pourquoi s'empresse-t-on, dans le nôtre, de prendre, avec confiance, le con-

seils de celui-ci, et d'accorder volontiers, à celui-là, un si haut degré de considération ? C'est parce qu'ils ont de la probité, des talens et de l'éducation ! Et pour l'avantage, pourquoi l'un sans les titres de la naissance, et l'autre, sans les moyens de la fortune, ont-ils su se distinguer, et s'élever au premier rang dans le cercle d'une société éclairée ? C'est parce qu'ils ont de la probité, des talens et de l'éducation ! Pourquoi jouissent-ils, dans les affaires, de la confiance, de l'estime et du respect de leurs concitoyens libéraux ? C'est parce qu'ils ont de la probité, des talens et de l'éducation ! Et tout ce qui attire, commande maintenant notre estime, notre confiance, notre respect et notre considération pour quelques uns, deviendra bientôt le partage commun de la généralité des individus et des masses, si, aux talens naturels, qui ne manquent pas chez les Canadiens, et à la pratique des vertus, on ajoute généralement une bonne éducation, qui est l'âme vivante de la morale et de l'industrie.

Mais revenant à notre sujet, l'établissement d'une presse, et la distribution et la lecture d'une gazette, convenablement rédigée, non-seulement pourrait contribuer beaucoup à faire naître et à entretenir le goût de l'éducation, et à la répandre plus aisément parmi les habitans de ce quartier populeux, mais encore à assurer un bien plus grand succès dans les affaires journalières de toute espèce, par la connaissance qu'ils en prendraient tous les jours, au moyen des avis et avertissements que contiendrait un papier-nouvelle qu'ils auraient constamment sous les yeux.

Ces avertissements, dans une gazette générale-

ment répandue parmi les habitans de ce quartier, seraient d'un grand profit aux propriétaires du papier, et d'un grand avantage aux individus de la société qui auraient généralement connaissance, d'après ce système, des affaires et des transactions journalières qui ont lieu parmi eux ; et on ne verrait pas, comme ce n'est maintenant que trop souvent le cas, des meubles et des propriétés sacrifiés à l'ambition de quelques spéculateurs, au grand détriment de plusieurs, dont la ruine s'opère ainsi, parce que la généralité n'a pas connaissance de la vente qui doit en avoir lieu, telle que publiée, aux portes des Eglises, par des criées qui ne sont entendues que de peu de personnes, quelquefois désintéressées.

L'établissement d'une presse, dans le Village de l'Assomption, exciterait un nouvel intérêt, un intérêt local qui porterait les habitans, témoins de son opération, à l'encourager par plusieurs petits moyens en leur pouvoir, et à la continuer, parmi eux, afin de s'assurer la jouissance des avantages réels qu'elle leur procurerait tous les jours, par la connaissance qu'ils prendraient plus généralement des affaires, du commerce et de l'agriculture, des transactions générales et particulières, des procédés judiciaires et de la police, des progrès de l'éducation et de la politique du pays, au moyen, commun et facile à tous, d'un papier hebdomadaire dont les souscripteurs augmenteraient chaque jour, sans diminuer l'abonnement aux diverses gazettes des villes.

50. La cinquième chose serait la construction d'un Pont, franc de péage, sur la rivière de l'Assomption, vis-à-vis le Village de ce nom, un Pont

de péage étant toujours un obstacle au libre accès, ce qui ne tend qu'à gêner le commerce et le cours des affaires ordinaires.

60. La sixième chose serait la confection d'un chemin public qui permettrait une communication plus directe et plus facile entre les habitans du comté de l'Assomption et ceux de Glasgow et des Townships de Kilkenny, de Rawdon et de Kildare et de la Paroisse St. Paul de Lavaltrie. Plus les communications intérieures sont faciles et aisées, plus le commerce est libre et florissant, et plutôt, mieux et plus sûrement les affaires se font; et la Législature, toujours prête à améliorer et à renforcer les endroits déjà forts, sera toujours attentive aux diverses demandes que pourraient lui faire les habitans de ces lieux intéressants, surtout s'ils les font bientôt, et à l'unanimité. En effet, une Législature libérale et éclairée ne pourrait être sourde, ni indifférente, à la demande, de la part des habitans du Comté de l'Assomption et des environs, d'une certaine somme d'argent, pour les mettre en état de subvenir aux frais de pareilles améliorations et institutions, propres à faciliter la diffusion des lumières et des sciences, et à faciliter les communications intérieures, l'état du commerce et la condition des affaires, s'ils l'en priaient, par des pétitions générales. La Législature ne peut voir, sans intérêt, des endroits qui en commandent autant que le Comté et le Village de l'Assomption, si, par nos efforts et notre union, nous savons le lui représenter d'une manière convenable, parce qu'elle sait apprécier les grands et nombreux avantages que peuvent retirer les habitans d'une place forte, dans un comté populeux,

par ses capitaux, par son commerce et par ses diverses institutions ; et le moyen le plus certain de nous rendre forts à la vue de nos ennemis, c'est de renforcer les endroits déjà forts, par l'union et par la mise en pratique de tous les moyens en notre pouvoir, physiques et moraux.

La bonne éducation, l'industrie, les institutions publiques, les communications faciles, les talents et les fonds sont autant de sources fécondes, autant de moyens puissants, dont l'union assure toujours aux habitans d'un pays la force, la prospérité, l'aise et le bonheur, quand ils savent les mettre en pratique, s'en servir à propos et en tirer avantage. " L'union fait la force ; *vis unita fortior.* "

Mais, s'il est vrai que l'union fait la force, il n'est pas moins vrai que la division fait la faiblesse, d'où naît la pauvreté, l'ignorance, l'imbécillité et l'esclavage des peuples et des nations. Il ne fut jamais adopté un moyen plus efficace pour en opérer la ruine, physique et morale, et ceci est un fait incontestable auquel les Canadiens ont de plus en plus, tous les jours, raison de faire la plus sérieuse attention.

Avant de terminer, je dois ne pas manquer d'observer que, pour être plus intelligible à tous, je me suis fait un devoir d'écrire sans recherche, sans prétention de style, les remarques précédentes, que je prie mes concitoyens de lire sans prévention, dépouillés de tout préjugé de personne ou de parti ; et si quelqu'un y trouvait quelque chose contraire à ses idées ou à ses intérêts, qu'il me pardonne en faveur de ma bonne intention. Je déclare n'avoir jamais eu celle de faire le moindre dommage, ni la moindre injure à qui que ce soit. Mais le principe

qui me guide, dans mes actions publiques, me fait perdre de vue l'opinion et l'intérêt particulier de quelques uns de mes concitoyens, même de mes meilleurs amis, pour n'envisager que le bien du plus grand nombre, que j'aime et désire voir s'élever en tout lieu. Le bien général est l'unique but que je m'efforcerais toujours d'atteindre, notwithstanding l'estime que j'ai pour les uns, et la considération que je dois aux autres, dont les idées et les intérêts particuliers pourraient se trouver dans l'opposition.





